

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018**  
**Tome n°1 : activités des services**



## **Préambule**

Conformément à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.



## **Sommaire**

Partie 1 : Centre intercommunal d'action sociale

Partie 2 : Ecole de musique intercommunale

Partie 3 : Economie

Partie 4 : Lecture publique

Partie 5 : Petite enfance

Partie 6 : Pôle ADS

Partie 7 : Services techniques

Partie 8 : Services administratifs

Partie 9 : Tourisme

Partie 10 : Aménagement de l'espace

Partie 11 : Eau et Assainissement



**Partie 1 : Centre intercommunal d'action sociale**



# **Rapport d'activité 2018**

## **Centre Intercommunal d'Action Sociale**



## 1) Organisation et missions du CIAS

Le centre intercommunal d'action sociale est administré par un conseil d'administration composé de 27 membres élus ou représentants du monde associatif. Sa gestion technique est assurée par un pôle de 10 personnes représentant 9 équivalents temps plein. Il assure les missions suivantes :

- le service d'aide à domicile,
- le portage de repas à domicile,
- la constitution des dossiers de demande d'aide sociale légale,
- le suivi en insertion socio-professionnelle de bénéficiaire du RSA,
- l'attribution d'aides et de secours ponctuels,
- la domiciliation,
- l'accompagnement et l'orientation des publics en difficulté.

Le service d'aide à domicile regroupe 110 agents dont 46 % sont des aides à domicile et 54 % des auxiliaires de vie.

### Les chiffres clefs 2018 :

93 780 heures d'intervention à domicile ont été délivrées chez 556 bénéficiaires, (en 2017, le CIAS a délivré 94 000 heures d'intervention chez 552 bénéficiaires)

78 368 interventions réalisées,

232 352 kilomètres ont été parcourus pour assurer ces interventions,

42 364 repas ont été livrés à domicile chez 174 bénéficiaires,

389 demandes d'aide sociale ont été traitées par le CIAS,

87 personnes sont domiciliées au CIAS, 1726 courriers distribués.

### Les éléments marquants de l'année :

Janvier 2018 : signature avec la CPAM de la convention Santé Pass pour améliorer l'accès aux soins et la santé.

Septembre 2018 : mise en œuvre d'une formation spécifique pour la prévention des troubles-musculo-squelettiques grâce à la participation du CNAS.

Décembre 2018 : validation du projet de service 2019-2021 du service d'aide à domicile.

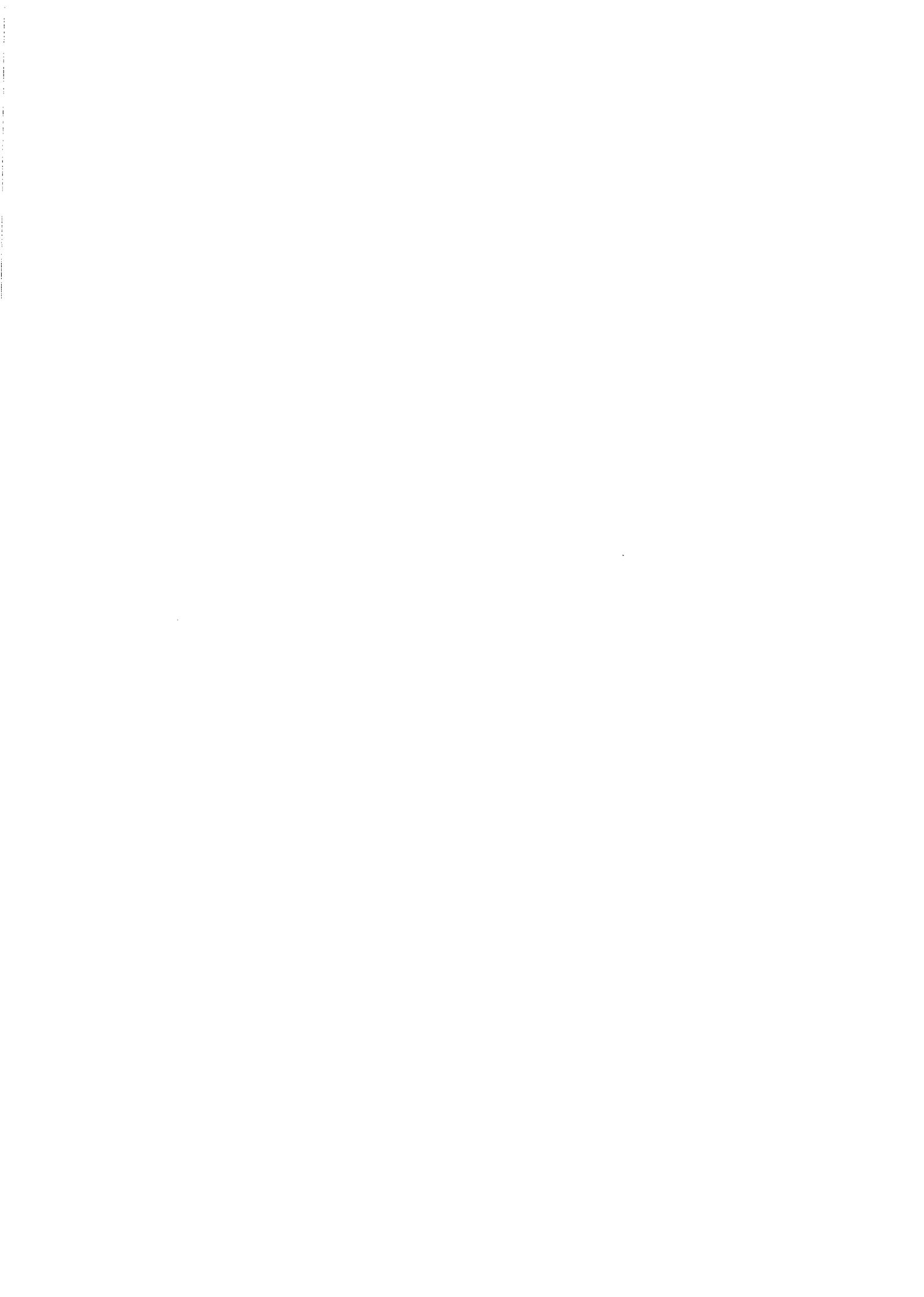


**Partie 2 : Ecole de musique intercommunale**



# **Rapport d'activité 2018**

## **Ecole de Musique Intercommunale**



**12 enseignants - 291 élèves** : nombre d'élève stable depuis 3 ans.

77% de réinscrits en cours instrument (rentrée septembre 2018 - 62% rentrée 2017)

**Instruments / 188 élèves en cursus complet / Formation musicale-Instrument-Pratique Collective / de 8 à 77ans :**

Flûte 14 élèves / Clarinette 17 élèves / Saxophone 14 élèves / Trompette 14 élèves / Cor 1 élève / Hautbois 3 élèves / Trombone 9 élèves / Tuba 1 élève / Guitare 29 élèves / Piano 54 élèves / Chant 9 élèves / Batterie Percussion 23 élèves.

**Cursus éveil / 36 élèves:**

Cours d'Eveil de la Moyenne Section jusqu'au CP

**Pratiques collectives :**

3 orchestres d'harmonie / Ensembles de Musique de chambre / Ensembles de Guitares / Groupe musak / Big band musak / Batucada / 3 choeurs FM / 1 Choeur ADUO / 1 Atelier chant musak / 1 Atelier groupe musak / des Ensembles mono-instrumentaux.

**Intervention dans les crèches et la RAM :**

Salles sur l'Hers - Saint Papoul - Castelnaudary

**Activité :**

Plus de soixante-deux prestations dans l'année (avec Sans Souci) pour un public cumulé d'environ 8000 personnes. Les élèves participent en moyenne 3 fois par an à une activité de l'EMI.

**Rayonnement :**

Spectacles en milieu scolaire

LA POMARÈDE / LASBORDE / SALLES SUR L'HERS / CASTELNAUDARY / MONTMAUR / SAINT PAPOUL / LABECEDE FENDEILLE / VILLENEUVE LA COMPTAL / MAS SAINTE PUELLES / SAINT MARTIN LALANDE / SOUPEX

**Prestations de l'EMI**

**Castelnaudary**

MEDIATHEQUE / HALLE AUX GRAINS / THEATRE DES TROIS PONTS / PLACE DE LA LIBERTÉ / FONTANILLES / PIERRE ESTEVE / LES CASTELOU / JARDIN DE LA MAIRIE / SQUARE ANDRE CORRE / COUR DE LA MAIRIE / LYCEE AGRICOLE / MONUMENT AUX MORTS

**Dans notre territoire**

SAINT PAPOUL / SALLES SUR L'HERS / LASBORDES / SOUPEX / PAYRA / SAINT MARTIN LALANDE / RICAUD / LA ROUATIERE / MAS SAINTE PUELLE / FENDEILLE

**Extérieur au territoire**

LAURAC / CARCASSONNE / BRAM / LIMOUX / COUFFOULENS / AVIGNONET / TOULOUSE PORTEL

**Des rencontres avec des artistes professionnels en 2018 :**

- « Piano à Castelnaudary » et une Master Class de Pierre REACH.
- Rencontre avec le quintette à vent IMPOMPTU
- Rencontre de clarinettes avec le Quatuor de Clarinettes Sib&La et l'orchestre des Sans Souci

### **Lien entre l'EMI et le milieu scolaire :**

Interventions sur les 24 écoles primaires du territoire par les enseignants Dumistes de l'EMI. Les enfants du primaire font de la musique 20min par semaine et par classe. 40min par semaine et par classe pour les élèves participant au conte en commun en création.

- En 2018, 1581 élèves de toutes les écoles primaires de la Communauté des Communes Castelnaudary Lauragais Audois ont reçu des cours de musique toute l'année ; soit 68 classes dans 24 écoles.
- En 2018 nos intervenants (Antoine, Smaël et Albert) ont participé à 12 spectacles sur ces 24 écoles. Certains projets sont finalisés différemment sans la présence de nos intervenants pour un spectacle ou regroupés grâce au conte en commun.
- En 2018 la Batucada, Le Big Band musak, les Petits Souci, les Sans Souci, le Groupe musak, la classe de clarinette et la classe de percussion ont participé à des projets en milieu scolaire.

### **Bilan d'activité par Ville :**

**Airoux** : Nombre d'élève 3

**Baraigne** : Nombre d'élève 2

**Castelnaudary** : Nombre d'élève 139

**Cumiés** : Nombre d'élève 2

**Fendeille** : Nombre d'élève 11

**Issel** : Nombre d'élève 4

**La Pomarède** : Nombre d'élève 1

**La Bastide d'Anjou** : Nombre d'élève 5

**Labécède Lauragais** : Nombre d'élève 5

**Lasbordes** : Nombre d'élève 5

**Laurabuc** : Nombre d'élève 4

**Les Cassés** : Nombre d'élève 1

**Mas sainte Puelles** : Nombre d'élève 8

**Mireval Lauragais** : Nombre d'élève 5

**Montferrand** : Nombre d'élève 2

**Montmaur** : Nombre d'élève 5

**Payra sur l'Hers** : Nombre d'élève 2

**Ricaud** : Nombre d'élève 1

**Saint Martin Lalande** : Nombre d'élève 14

**Saint Michel de Lanès** : Nombre d'élève 4

**Saint Papoul** : Nombre d'élève 6

**Saint Paulet** : Nombre d'élève 7

**Sainte Camelle** : Nombre d'élève 2

**Salle sur l'Hers** : Nombre d'élève 11

**Souilhanel** : Nombre d'élève 2

**Souilhe** : Nombre d'élève 6

**Soupex** : Nombre d'élève 11

**Salle sur l'Hers** : Nombre d'élève 11

**Tréville** : Nombre d'élève 1

**Verdun Lauragais** : Nombre d'élève 1

**Villeneuve la Comptal** : Nombre d'élève 8



**Partie 3 : Economie**



# Rapport d'activité 2018 Economie

---



## **Accompagner le développement économique des entreprises**

Au vu des éléments de diagnostic, la stratégie retenue dans le projet intercommunal 2015-2020 vise à :

- Accélérer l'accueil et l'accompagnement des entreprises ;
- Favoriser l'implantation de Très Petites Entreprises.

### **1) Accélérer l'accueil et l'accompagnement des entreprises**

Grâce à un partenariat fort entre le Département, la Région, l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Ville de Castelnaudary et la communauté de communes, la stratégie en matière de développement économique du territoire s'appuie sur plusieurs outils. Ceux-ci visent d'une part à favoriser l'émergence et le développement des initiatives locales, mais aussi à attirer sur notre territoire des entreprises extérieures.

*Des outils en faveur du développement endogène, pour favoriser l'émergence des initiatives locales :*

- La plateforme d'initiatives locales
- La pépinière d'entreprises
- Les zones d'activités intercommunales
- Les ateliers relais intercommunaux

*Des outils en faveur du développement exogène, pour attirer de nouvelles entreprises extérieures :*

- Le Parc Régional d'Activités Economiques Nicolas Appert
- Les zones d'activités intercommunales

### *Les chiffres à retenir :*

2647 établissements et 9 743 emplois sont présents sur le territoire

11 hectares de zones d'activités disponibles pour accueillir de nouvelles entreprises

66% des capacités de la pépinière d'entreprises sont occupées. Fin 2018, 8 projets sont en cours d'accompagnement représentant 34 emplois. Depuis sa création, la pépinière Créaude de Castelnaudary a accompagné 26 projets pour 66 emplois créés.

Les 2 ateliers relais situés sur la commune de Salles sur l'Hers sont occupés.

## **2) Favoriser l'implantation des très petites entreprises**

La communauté de communes se situe dans l'aire d'expansion économique de l'agglomération toulousaine. Son tissu économique, la qualité de ses infrastructures d'accueil mais aussi le fait qu'une partie de son territoire soit classé en Zone de Revitalisation Rurale constituent des atouts susceptibles d'attirer des Très Petites Entreprises à potentiel de développement. Le succès pour favoriser l'accompagnement des jeunes entreprises, la communauté de communes participe au financement de la pépinière d'entreprises et héberge un espace de Coworking à Salles-sur l'Hers.

1877 établissements du territoire ont 0 salarié

Sur les 193 entreprises créées en 2017.

### Les éléments marquants de 2018 :

**Mai 2018** : obtention de 150 000 euros de subvention pour l'aménagement de la zone d'activités intercommunale de Fendeille 2.

**Juillet 2018** : vente de terrain à la zone du PRAE à la société Thémélia pour une superficie de 2 158 m<sup>2</sup>

**Septembre 2018** : approbation du règlement d'aide à l'investissement de l'immobilier d'entreprise.

**Septembre 2018** : vente de terrain à la zone du PRAE à la société les Moulins de la Catalogne pour une superficie de 3 367 m<sup>2</sup>

**Octobre 2018** : dépôt des dossiers de permis d'aménager de la zone intercommunale d'activités de Fendeille 2.

**Décembre 2018** : obtention du label territoire d'industrie

### Les éléments budgétaires 2018 :

Reversement de fiscalité au syndicat mixte du PRAE : 33 501 euros

Le coût d'entretien des ZAE : 44 126 euros

Subvention à la pépinière d'entreprises : 30 000 euros

La subvention d'équilibre versée pour l'atelier relais de Cardona : 21 600 euros

## **Partie 4 : Lecture publique**



# **Rapport d'activité 2018 Réseau de bibliothèques**

Juillet 2019



## **1) Organisation et missions du service**

Constituées en réseau de 8 bibliothèques avec des niveaux de service et des zones de desserte très divers selon les sites, les bibliothèques du réseau intercommunal développent des services à la croisée des politiques culturelles et sociales.

Elles offrent des espaces pour des usages variés, ouverts à tout public sans conditions d'accès.

Elles accueillent et accompagnent tous les publics dans leurs besoins documentaires, culturels, sociaux.

Elles constituent et gèrent des collections multimédia (livre, presse, CD, DVD, jeux, ressources numériques dématérialisées, œuvres, kamishibaï) et organisent leur mise à disposition et leur valorisation adaptée aux différents publics du territoire.

Elles accueillent des groupes et interviennent hors les murs afin d'assurer une égalité d'accès pour les publics les moins indépendants ou les plus éloignés des ressources culturelles et permettre la rencontre avec des œuvres et des créateurs.

Elles mettent à disposition des ressources numériques et accompagnent le public dans l'acquisition de compétences informatiques.

Elles proposent une programmation de saison culturelle pluridisciplinaire ainsi que des temps de pratiques autour des savoirs faire.

## **2) Les chiffres clefs 2018**

### **3766 documents achetés :**

-2602 livres

-485 documents sonores (CD musicaux et textes lus)

-542 DVD

-135 jeux

et 64 titres de presse

Une collection courante de 68 549 documents hors presse fin 2018, dont 9754 documents prêtés par la bibliothèque départementale de l'Aude.

### **109 593 prêts :**

-90312 à Castelnaudary

-612 à Labastide d'Anjou

-3737 à Labécède Lauragais

-1293 à Lasbordes

-253 à Laurabuc

-2126 au Mas Stes Puelles

-9511 à Salles sur l'Hers

-1744 à Villeneuve la Comptal

L'activité de prêt est légèrement en baisse par rapport aux années précédentes sur presque tous les sites à l'exception de Labécède Lauragais et surtout Salles sur l'Hers.

### **321 accueils de groupes :**

- 238 accueils de classes de Castelnaudary, Labécède Lauragais, Lasbordes, Payra sur l'Hers, Peyrens, Salles sur l'Hers, St Martin Lalande, Souilhanel et Villeneuve la Comptal
- 11 accueils de centres de loisirs
- 51 interventions en crèches et auprès du RAM
- 11 interventions à destination des personnes âgées dépendantes (maison de retraite, EHPAD, long séjour de l'hôpital)
- 10 accueils du Foyer rural de Labécède Lauragais

**12566 connexions au site web du réseau.**

**7265 sessions sur les postes de l'espace multimédia** de la médiathèque Canguilhem  
**95 sessions d'ateliers d'initiation au numérique** pour 201 participants.

**100 programmations et actions culturelles** sur les 4 médiathèques:

12 spectacles

3 concerts

3 projections/débats

2 expositions

10 ateliers de création artistiques ou créations manuelles

20 ateliers de sciences, techniques, philosophie

21 temps de jeux

25 rencontres, lectures, conférences

4 cartes blanches

**2578 participants** dont 700 scolaires (public exposition non comptabilisé).

**60 séances d'histoires pour les enfants** dans les bibliothèques de Castelnaudary, Labécède Lauragais, Lasbordes, Laurabuc, Salles sur l'Hers.

**4110 inscrits sur le réseau, dont 132 collectivités (classes, associations, services municipaux...), issus de l'ensemble des communes du territoire.**

**42313 entrées** à la médiathèque Canguilhem.

9 stagiaires accueillis

22 formations suivies par le personnel

### **3) Les éléments nouveaux ou marquants de l'année**

La programmation et l'action culturelle ont été particulièrement riches en partenariats. Ils ont permis de mobiliser des publics peu présents comme les lycéens ou de proposer des formes de programmes neuves (escape game avec Science animation, atelier de jardinage et échanges de graines avec la CSF) ou d'enrichir des programmes (rencontre avec Eric Vuillard, Prix Goncourt, avec l'association la Luciole, travail de fonds sur la Première Guerre Mondiale en BD avec les Archives départementales).

La fréquentation globale des propositions culturelles a été en sensible augmentation, pour le tout public comme pour les scolaires.

Dans l'activité de médiation en direction des scolaires, des partenariats importants ont été développés avec des classes du lycée Germaine Tillion et du collège des Fontanilles, plus difficiles à mobiliser que les classes du primaire :

-travail sur l'année scolaire 2018-2019 avec 2 classes sur BD et immigration (à la médiathèque, projection/rencontre avec le réalisateur Vincent Marie, présentations d'albums, rencontres avec l'auteure Marion Duclos, exposition, et travail en classe sur la mémoire familiale de l'immigration et particulièrement la Retirada, visite du camp d'Argelès)

-travail avec une classe sur la littérature contemporaine autour du Prix Goncourt des lycéens (présentation de romans, participation d'élèves à un Cercle de lecture spécial Goncourt, présentation de leurs avis de lecture dans les collections, rencontre avec un auteur).

-rencontre de 2 classes de section bilingue avec la romancière Selma Dabbagh, en anglais

Des séances d'histoires pour tous petits en direction des assistantes maternelles afin de les sensibiliser à cette pratique et à la découverte du livre pour les plus jeunes ont repris (après un arrêt depuis 2016) au sein du RAM.

Afin d'aller à la rencontre de nouveaux publics, des séances d'histoires pour enfants ont été menées hors les murs durant l'été, dans un parc de Castelnaudary, en partenariat avec la Maison des jeunes Fontanilles Perié.

Le partenariat avec les structures du champ social et insertion a été nettement renforcé, notamment dans le domaine de l'accompagnement des compétences numériques avec 6 cycles d'ateliers informatiques menés avec différents acteurs : Jardins d'insertion, CIAS, BGE, Lieu Ressource insertion, Eric Kaye formation.

Les travaux de mise en accessibilité ont été poursuivis, notamment à la bibliothèque de Villeneuve la Comptal.

La collection de jeux, encore en phase montante, a commencé à être ventilée sur le réseau, à la médiathèque de Salles sur l'Hers.



**Partie 5 : Petite enfance**



# **Rapport d'activité 2018**

## **Pôle Petite Enfance**

Juillet 2019



## 1) Organisation et missions du Pôle Petite Enfance

Depuis le transfert de la compétence Petite Enfance au 1<sup>er</sup> septembre 2016 vers la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA), le service a été réorganisé par la mise en place d'un pôle petite enfance autour des structures accueillant les jeunes enfants et les professionnels proposant de l'accueil individuel (Assistant maternel) au sein de l'ensemble du territoire.

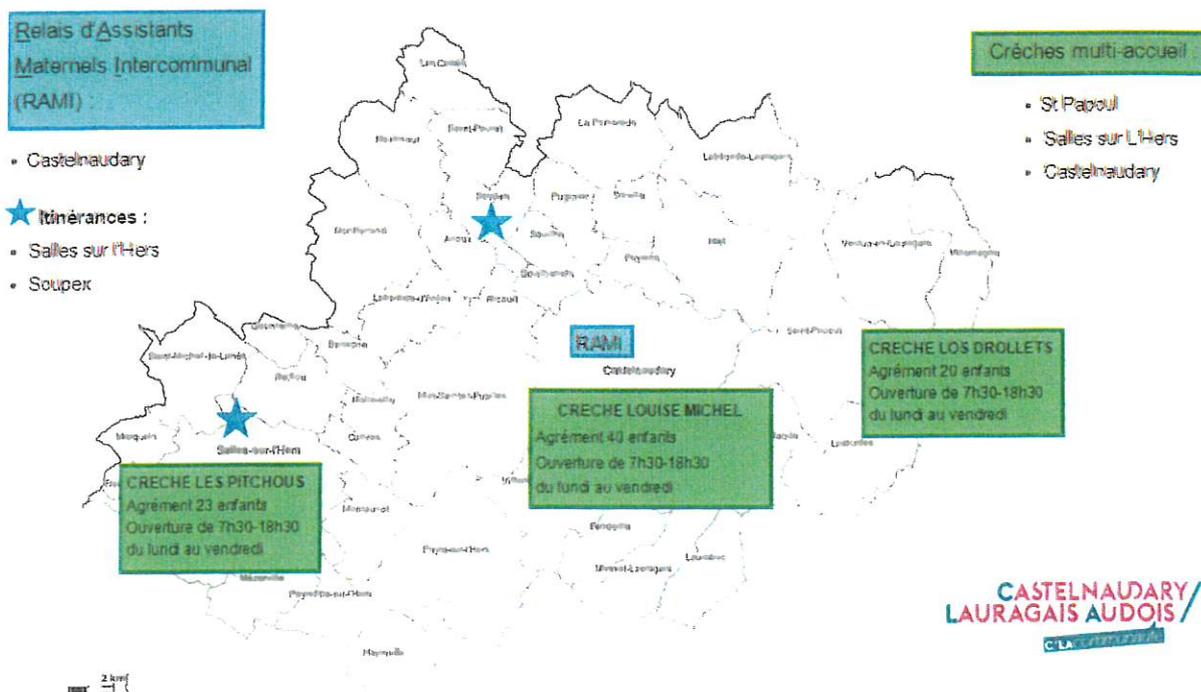
### Le pôle petite enfance est composé :

➤ D'un **Relais d'Assistants(es) Maternels(les) Intercommunal** – RAMI lieu névralgique central présentant aux familles :

- les différents modes d'accueil existants sur le territoire, collectifs et individuel, publics et privés,
- les tarifs, les aides financières possibles, selon le mode d'accueil choisi,
- les démarches administratives.

Le RAMI accompagne 103 assistantes maternelles actives pour 123 assistantes maternelles agréées (84% taux d'activité) avec la possibilité d'accueillir 324 enfants en accueil individuel. En 2018, 237 places sont occupées laissant 27% de capacité d'accueil en termes d'accueil individuel.

➤ De 3 crèches multi-accueils ou Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), soit 83 places en accueil collectif proposées à la **crèche de Louise Michel** basée à Castelnaudary (agrément de 40 places), la **crèche Los Drollets** basée à Saint-Papoul (agrément de 20 places) et la **crèche Les Pitchous** basée à Salles Sur L'Hers (agrément de 23 places).



Cette nouvelle organisation autour du pôle petite-enfance s'est traduite par :

- la mise en place de commissions d'admissions régulières, composées d'élus représentant l'ensemble du territoire. En effet, une des premières conséquences de ce transfert a été de proposer une offre d'accueil à l'ensemble des familles du territoire de la CCCLA. Cette commission peut ainsi étudier les demandes de toutes les familles.
- la mise en place de réunions de travail entre les différents interlocuteurs qui représentent le pôle petite enfance (les directrices des crèches, l'ensemble des équipes, les responsables du RAMI et du pôle petite enfance).

Le pôle de la Petite-Enfance a pour mission :

- De traduire les orientations politiques en plans d'actions (projets et accompagnement des structures). La responsable de service assure un rôle d'interface entre les acteurs du pôle de la petite enfance, soit les directrices des structures, le Directeur Général des Services (DGS), les élus, les différents partenaires comme la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Aude, la Protection Maternelle Infantile (PMI), la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), .....
- D'initier de nouvelles logiques territoriales, développer et animer des partenariats pour créer une dynamique intercommunale : actions nouvelles en termes de projets pédagogiques, d'organisation, de partenariats...
- De coordonner, avec l'ensemble des directrices des structures, l'offre de service du territoire afin de répondre au mieux aux besoins des familles.
- De travailler en transversalité avec les autres services de la collectivité.
- D'accompagner pédagogiquement les équipes des différentes structures en veillant à la mise en œuvre du projet éducatif intercommunal.
- De créer du lien entre les équipes des différentes structures afin d'harmoniser leur fonctionnement.

## 2) Les chiffres clefs 2018 :

Chiffres 2018	Louise Michel	Los Drollets	Les Pitchous
Jours d'ouverture	243	224	225
Motifs de fermeture	1 jour de grève 2 jours fermeture sous arrêté préfectoral (inondations)	2 jours fermeture sous arrêté préfectoral (inondations)	1 jour de fermeture en soutien aux agriculteurs 2 jours fermeture sous arrêté préfectoral (inondations)
Agrément PMI (places)	40	20	23 avec extension provisoire d'agrément pour mai et juin 2019 à 27
Amplitude d'ouverture	7h30 à 18h30 - les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis		
Actes facturés	71 472	41 428	35 505
Nombre d'enfants différents accueillis	115	58	46

### Ventilation par crèche et par commune des enfants accueillis durant l'année 2018 :

Crèche Louise Michel	
Castelnaudary	90
Cennes Monestiés	1
Fendeille	3
Issel	1
Laurabuc	1
La louvière	1
Lasbordes	1
Mas-Stes-Puelles	2
Peyrens	2
Puginier	1
Saint-Eulalie	1
Salles sur l'Hers	1
Souilhanel	1
St-Michel	1
Tréville	1
Villemagne	2
Villeneuve la Comptal	4
Villepinte	1
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>

Crèche Los Drollets	
Castelnaudary	2
Issel	7
La Pomarède	2
Labécède	3
Lasbordes	4
Moussoulens	1
Peyrens	1
Saint-Papoul	18
Saint-Martin	5
Verdun	6
Villemagne	5
Villeneuve-la-Comptal	1
Souilhanel	1
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>

Crèche Les Pitchous	
Carcassonne	1
Mayreville	1
Cumiès	1
Gourvieille	2
Louvière-Lgs	1
Marquein	1
Mézerville	1
Payra-Hers	2
Ste-Camelle	5
St-Michel-de-Lanès	7
Salles-Hers	21
Mireval-Lauragais	1
Villeneuve la Comptal	2
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>

### 3) Les éléments marquants de l'année 2018 :

- ✓ 2018, dernière année du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : diagnostic et pistes de réflexion à travailler pour les 4 prochaines années (axe de réflexion autour du RAMI et des thématiques : parentalité et insertion des familles en difficulté...) et mise en place d'une Convention Territoriale Globale (CTG).
- ✓ Travaux de rénovation de la crèche Louise Michel (réfaction toit, biberonnerie, isolation phonique, équipement intérieur et extérieur pour 203 k€), de réaménagement du jardin du RAMI et de sécurisation pour l'ensemble des structures du pôle petite enfance (sécurisation des portes, mise en place de vidéophone, sécurisation portails, grillage avec occultant...).
- ✓ Dans le cadre du projet social de territoire un des objectifs, la stimulation du langage dès le plus jeune âge au sein de chaque structure a été travaillée au travers de trois axes : la Communication Gestuelle Associée à la Parole, la communication positive et la création de malle pédagogique et ce dans un souci d'harmonisation et de cohérence au sein du pôle.

✓ Un projet autour des pratiques professionnelles a également été mis en place et coordonné par le RAMI avec une réflexion partagée sur des fiches thématiques et pédagogiques travaillées avec l'ensemble des structures qui représentent le pôle (AMI et crèches).

#### **4) Perspectives – projets 2019 :**

✓ Renouvellement du contrat Enfance Jeunesse et signature de la convention territoriale globale avec la CAF

✓ CEJ et CTG avec réflexion de développement des actions petite enfance avec :

- Une possibilité de mise en place d'un LAEP avec 0.85 ETP pour 4 demi-journées d'ouverture hebdomadaire.

- Une réflexion, avec la CAF et la PMI, autour de la mise en place de 5 places insertion sur les 40 existantes au sein de la crèche Louise Michel, mais démarrage pas avant janvier 2020. Un travail doit être fait aux vues des enfants déjà admis, dont les familles rentreraient dans ce cursus d'insertion professionnelle.

- Une possibilité d'augmenter le poste au sein du RAMI d'un 0.15 ETP, expliquée par le renforcement sur les missions : guichet unique et extension des animations (itinérance Salles et Soupex, ouverture plus large sur Castelnaudary). Cette augmentation d'un 0.15 ETP fait l'objet d'une demande de financement complémentaire auprès de la CAF.

- Une réflexion autour du développement de l'agrément de 23 à 24 places de la crèche Les Pitchous à Salles Sur L'Hers pour satisfaire une demande qui est grandissante sur ce secteur.

✓ Réflexion concernant les travaux de rénovation et d'aménagement de la crèche de Los Drollets (Plan de rénovation avec financement sollicité auprès de la CAF) avec comme travaux envisagés :

- changement du sol souple, création d'un coin extérieur, réaménagement du sas pour créer un espace supplémentaire pour l'accueil des enfants, réfection des murettes, mise en place d'une cabane pour stockage, création d'une ouverture dans le bureau de la directrice, isolation acoustique, renouvellement de jeux extérieurs et intérieurs, création d'une séparation amovible entre les deux secteurs, création d'une aire de jeux avec délimitation du parking, ouverture du portail principal avec télécommande.

✓ La loi des finances (échéance au 1er juillet 2020) oblige les collectivités à donner la possibilité aux usagers de pouvoir payer en ligne l'utilisation des services publics locaux, une réflexion est menée afin de faire évoluer les logiciels, de créer un portail familles. Cette étude est menée de façon conjointe avec le Syndicat Lauragais Audois, service enfance jeunesse.

**Partie 6 : Pôle ADS**

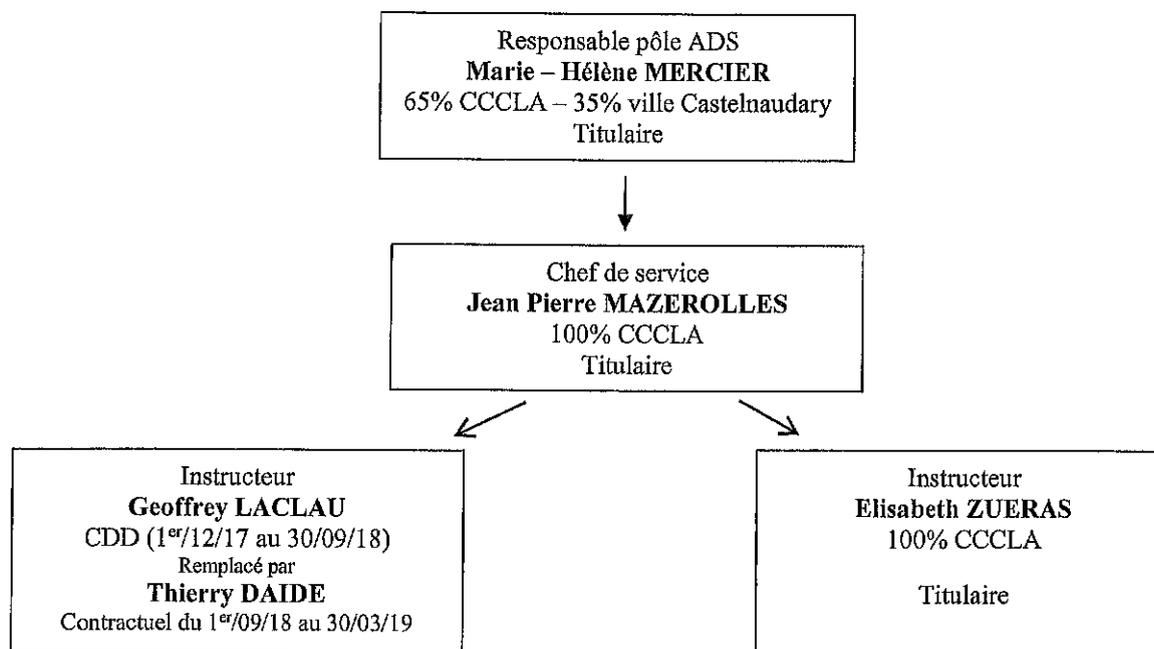


**Rapport d'activité 2018**  
**Service instruction**  
**Des**  
**Autorisations du Droit du Sol**



## 1) Organisation et missions du service

### Organisation du service



Instructeur en poste du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 septembre 2018

✓ Monsieur Geoffrey LACLAU, en contrat à durée déterminée, en remplacement de Madame Cécile GRAU, arrêtée pour congé maternité courant octobre et qui a muté pour une autre collectivité et n'a donc pas réintégré son poste.

Instructeur en poste du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 30 mars 2019

✓ Monsieur Thierry DAYDE, recruté suite au départ de Monsieur LACLAU pour un bureau d'études privé, a rejoint le service le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Sous contrat de six mois, renouvelable une fois avant stagiairisation dans la fonction publique. Contrat non renouvelé fin mars 2019.

### Les missions du service

Service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit du Sol, opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Il est composé de quatre personnes, trois instructeurs à temps plein et un responsable à 65% Communauté de Communes et 35% commune de Castelnaudary. La mission principale du pôle ADS Lauragais est l'instruction des dossiers de permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, permis de démolir, certificat d'urbanisme opérationnel des communes des Communautés de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois et de Piège Lauragais Malepère soit **71 communes**.  
41 de CCCLA dont : 24 communes en PLU – 2 communes en POS – 5 communes en carte communale signature Maire – 9 communes en carte communale signature Préfet - 1 commune en RNU.

30 de CCPLM dont : 16 communes en PLU – 5 communes en POS – 6 communes en carte communale signature Maire – 3 communes en carte communale signature Préfet.

### **1 / Instruction des Autorisations du Droit du Sol**

L'instruction des dossiers se décompose en plusieurs étapes tant administratives que techniques. Enregistrement du dossier, vérification de la complétude : pièces et documents composant le dossier, instruction proprement dite du projet par rapport : au document d'urbanisme, aux servitudes d'utilité publiques, et autres services extérieurs, rédaction des courriers tout au long de l'instruction jusqu'à la décision finale.

Secrétariat du service, photocopie, scan et envoi de tous les courriers émis, dans les communes et chez les particuliers.

**2 / Relations avec les élus** contacts téléphoniques réguliers pour obtenir des compléments d'informations sur un dossier, soit physiques dans le service ou dans la commune pour présenter un futur projet.

### **3 / Echanges avec les secrétaires de Mairie :**

Les échanges avec les secrétaires sont quotidiens, portant sur l'utilisation d'oxalis, sur des questions d'urbanisme plus ou moins complexes, parfois, sur des questions non liées à notre service.

### **4 / Réception des particuliers physique et téléphonique**

La réception du public est assurée au pôle ADS tous les après-midis sans rendez-vous. Or, il s'avère que le public vient y compris le matin. Le public est invité par les secrétariats de Mairie à nous contacter directement soit physiquement soit téléphoniquement.

### **5 / Révision des Plans Locaux d'Urbanisme**

Participation aux réunions techniques relatives à la révision des PLU ou à la transformation de POS en PLU des communes de CCCLA.

### **6 / Formations des secrétaires :**

Une série de formations a été assurée en 2015 par le pôle ADS. En 2016 et 2017, cette initiative a été reprise en petits groupes de 3 ou 4 personnes pour revoir l'utilisation du progiciel.

En raison des nombreux mouvements d'instructeur dans le service, cette initiative n'a pas été renouvelée en 2018.

### **6 / Formations des agents du pôle ADS**

En 2018, les instructeurs ont suivi des formations relatives à l'instruction des ADS en général et d'autres plus spécifiques (contentieux de l'urbanisme, l'application des nouvelles lois et autres textes, .... Ces formations s'ajoutent aux clubs ADS organisés par la DDTM afin d'échanger entre services instructeurs du département et services de l'Etat.

### **7 / Veille juridique :**

Cette veille juridique mise en place en 2016 reste encore essentiellement en interne.

### **8 / Permanences Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère CCPLM :**

Afin d'éviter aux pétitionnaires et aux élus de CCPLM de se déplacer jusqu'à Castelnaudary, pour rencontrer les instructeurs du pôle ADS, des permanences se tiennent le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois, dans un local situé à côté du siège de la CCPLM à Bram. Cette permanence débutée le 06 octobre 2015, a été suspendue de septembre 2017 à décembre 2018 en commun accord avec la CCPLM en raison du départ de deux instructeurs sur quatre et du peu de public.

## 2) Les chiffres clefs 2018

➤ 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 : **dossiers** instruits par le service.

Type	DP	PC	CUb	PD	PA	Total
CCCLA	209	268	57	8	19	561
CCPLM	111	142	32	3	15	303
Nbre total	320	410	89	11	34	<b>864</b>

Les **AT** : Autorisations de Travaux ne sont pas comptabilisées aux communes. Ce type de dossier concerne les ERP (Etablissements Recevant du Public) Elles sont généralement instruites par les communes, sauf lorsque celles-ci sont liées à une demande de permis de construire pour des établissements recevant du public (ex. commerce, établissement public, ...).

### Réception des particuliers

#### A / physique :

Les demandes varient **entre 5 à 10 personnes par instructeur par jour**. Elles concernent, notamment : explications sur les courriers d'incomplets, vérification du dossier avant dépôt dans la Commune, faisabilité du projet, copie du règlement du document d'urbanisme ou sa lecture, plan du cadastre, ....

#### B/ téléphonique

**Environ entre 10 et 15 appels par jour et par agent du service**. Certains pétitionnaires restent plus d'une heure au téléphone, lorsqu'ils souhaitent des explications point par point du courrier d'incomplet.

La plupart du temps les appels portent sur : explications sur le suivi du dossier, les points du courrier d'incomplet, demandes d'interprétation du document d'urbanisme avant dépôt du dossier, contestation des documents d'urbanisme de la commune, ....ou demandes non liées aux ADS (droit de préemption urbain, cadastre, alignement, réseaux, ...)

#### Echanges avec les secrétaires de Mairie :

**Environ 30 à 40 appels ou mails par jour d'une durée de 10 mn à 1heure.**

### Permis de construire prépondérants

2018, ne s'est pas distingué par des permis de construire emblématiques. L'essentiel des permis de construire instruits par le pôle ADS sur l'ensemble des deux communautés a été, à vocation d'habitation (maisons individuelles) ou agricole (hangars agricole). Toutefois, les zones économiques ont reçu les permis les plus conséquents, notamment les zones économiques de Castelnaudary, de Fendeille, de Mas Saintes Puelles.

### **3) Les éléments marquants de l'année :**

#### **A / Dossier de permis et mutualisation**

Aucun dossier en particulier d'ADS en 2019. Toutefois, une augmentation significative des permis de construire pour hangar agricole avec toiture photovoltaïque.

Depuis 1<sup>er</sup> Janvier 2017, l'instruction s'effectue pour 71 communes. La charge de travail est toujours aussi conséquente, en raison de la particularité des documents d'urbanisme afférents à chaque commune et du nombre de dossiers incomplets.

#### **B / PLU groupement de commande**

La CCCLA a proposé aux communes qui devaient transformer leur Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, ainsi que celles qui devaient réviser leur Plan Local d'Urbanisme de se regrouper pour retenir un cabinet d'études (21 communes). M. BERNARD et Mme MERCIER participent aux réunions en Commune avec les techniciens et les élus ou entre techniciens, à l'élaboration de ces nouveaux documents. Certaines communes de la CCPLM ont, elles aussi lancé la révision ou transformation et associent la responsable du service à cette procédure.

Marie Hélène MERCIER  
Responsable pôle ADS

**Partie 7 : Services techniques**



# **Rapport d'activité 2018**

## **Services Techniques**



## 1) Organisation et missions du service :

Direction des services techniques, présentation des missions :

- Gestion des plannings agents, le suivi des heures mensuelles, avec travail concerté avec le service Ressources Humaines pour les congés, les bilans, les recrutements, le suivi formation et des heures.
- Travail concerté avec les services administratif et de comptabilité pour la gestion des budgets
- Gestion des chantiers insertion: recensement des besoins des Mairies, élaboration des plannings
- Suivi des projets nouveaux avec réunions/coordinations, suivi de chantiers (grand bassin, zone industrielle...)
- Entretien du patrimoine intercommunal avec suivi des réhabilitations/rénovation, suivi contrôle installation électrique, incendie, qualité de l'air, diagnostic énergétique. Calcul de l'impact de la loi de transition énergétique du 17 août 2015 (article 68, entré en vigueur le 1er janvier 2017 imposant la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et proposition.
- Conception, proposition et planification des investissements avec accompagnement technique sur les dossiers investissement (crèche Louise Michel, médiathèque...)
- Conseil et appui technique auprès des différents services, mairies,
- Constitution des marchés d'appel d'offres avec service administratif, participation et synthèse (marchés véhicules, bâtiments,
- Gestion de la mise en accessibilité des bâtiments ainsi que l'entretien
- Coordination-suivi de la gestion des achats, coordination commandes groupées
- Gestion de l'aérodrome (travaux, analyse cadre réglementaire, propositions ...)
- Gestion de l'aire des gens du voyage (régie, entretien, relation aux partenaires.)
- Gestion des contrats téléphonie et réseau en collaboration avec le service comptable
- Accompagnement technique des marchés nocturnes
- Gestion plannings chapiteaux avec conventionnement
- Gestion du parc véhicules (entretiens, renouvellement...)
- Relation – conseils aux élus, relation aux entreprises, partenaires
- Soutien à l'organisation d'évènements (journée petite enfance, marchés, rando...)

### **Agents techniques,**

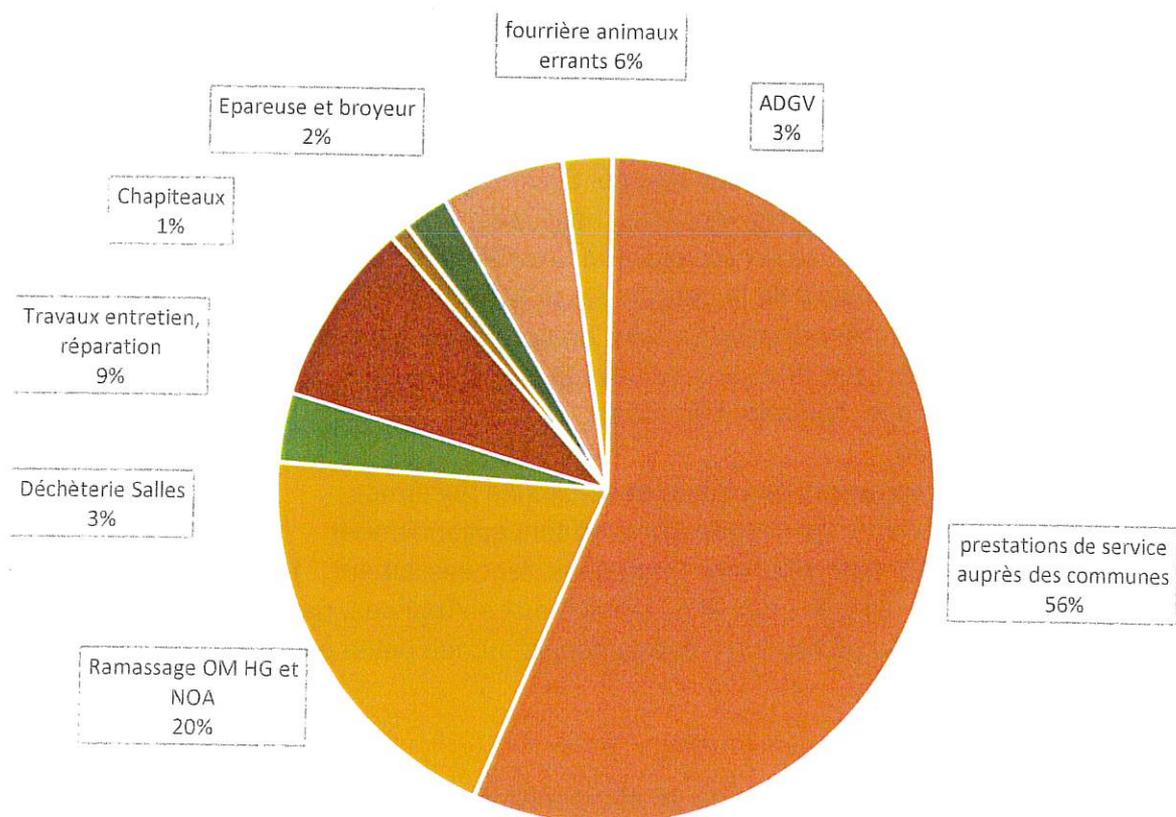
En 2018, ils sont aux nombres de 16 et ont réalisé comme missions :

Le travail auprès des communes dans le cadre des prestations de service aux communes, le ramassage des ordures ménagères sur le secteur Hers et Ganguise (HG) et le Nord-Ouest Audois (NOA), le tri sélectif secteur NOA, le ramassage de la ferraille secteur NOA, la déchèterie en régie à Salles sur l'Hers, l'entretien des bâtiments intercommunaux, le passage du broyeur et de l'épareuse sur les communes de Hers et Ganguise, l'entretien de l'ADGV (Aire D'accueil des Gens du Voyage) et de la pompe à essence située à St Michel de Lanès.

## 2) Les chiffres clefs 2018 - Service technique :

21 365 heures ont été réalisées par les agents techniques selon la répartition suivante :

- 12 040 heures distribuées entre 17 communes pour des prestations de service
- 4 210 heures pour le ramassage des Ordures Ménagères (OM) en régie sur le secteur Hers et Ganguise (HG) et le Nord-Ouest Audois (NOA)
- 718 heures sur la déchèterie de Salles sur l'Hers
- 1 917 heures pour des travaux d'entretien, de réparation sur divers bâtiments de la CLA et du SLA
- 188 heures pour le montage et le démontage de 35 chapiteaux sur 17 communes
- 472 heures d'épaveuse et broyeur sur 13 communes
- 1295 heures réalisées au sein de la fourrière
- 525 heures effectuées au sein de l'aire des gens du voyage



Répartition des heures des services techniques sur l'année 2018

### **3) Les éléments marquants de l'année**

- Travaux de rafraîchissement des bureaux de la CCCLA
- Travaux d'accessibilité au rez-de-chaussée de la CCCLA : création de bureaux pour l'accueil administratif et création de bureaux pour le pôle ADS.
- La Communauté de Communes CLA s'est dotée d'un poly-benne de 3.5T, cela nous permet d'effectuer les travaux d'entretien, de réparation sur les divers bâtiments de la CLA et du SLA – 1917 heures ont été réalisées sur nos bâtiments ainsi qu'un Renault trafic

### **4) Projections 2019 :**

L'entretien et l'usure des véhicules pour les ordures ménagères posent question. nous avons pour projet du remplacement du Volvo poly benne de 19T

L'extension de la zone de Fendeille se poursuit, cela nécessitera des temps de suivi de chantiers, de contrôle, de concertation avec les entreprises

Les travaux de rénovation de la crèche St Papoul seront prévus en 2020

Un agrandissement de la médiathèque de Salles sur l'Hers est envisagé afin d'agrandir l'espace d'accueil, début des travaux fin 2019

Suivi et mise en place de l'analyse énergétique fait par le Syaden pour les bâtiments intercommunaux afin de réfléchir à un mode de chauffage plus économe,



**Partie 8 : Services administratifs**



# **Rapport d'activité 2018**

## **Services administratifs**



## 1) Organisation et missions du pôle administratif

Le pôle administratif de la Communauté de Communes est composé de 20 personnes représentant 18.93 équivalents temps plein assure pour le compte de la communauté de communes, du CIAS et du syndicat lauragais audois, les missions suivantes :

- la préparation et le suivi des actes réglementaires,
- la gestion budgétaire et financières,
- les ressources humaines,
- les marchés publics,
- la communication,
- le secrétariat général,
- le suivi du schéma de mutualisation.

### Les chiffres clefs 2018 :

21 assemblées délibérantes (7 conseils communautaires, 6 conseils syndicaux, 8 conseils d'administration) qui ont pris 297 délibérations

62 décisions des Présidents

26 procédures de marchés publics

317 agents

269 arrêtés individuels

3 comités techniques

519,5 jours de formation concernant 168 agents

16 592 mandats et titres

4 920 courriers traités

### Les éléments marquants de l'année :

Septembre 2018 : création du site internet

Réaménagement du pôle administratif avec création d'un poste pour 2019

Fin des travaux de mise en accessibilité : 14 bâtiments ont été mis en accessibilité pour un montant de 86 903.26 Euros.

Création d'un groupement de commandes pour le contrôle et maintenance des points eau incendie composé de 53 communes (CCCLA et CCPLM).

Création d'un groupement de commande pour la maintenance de l'éclairage public composé de 24 membres.

## Annexe n°1 : Données financières consolidées de la communauté de communes

Ets	Fonctionnement					Investissement					Résultat	
	Dépenses	Recettes	Résul. Exer	Résul Anté	Résultat	Dépenses	Recettes	Résul exer	Résul Ant	Résultat	RAR	Total
CCCLA	-17 262 879,16	18 233 557,29	970 678,13	5 560 368,20	6 531 046,33	-1 943 395,10	3 151 889,41	1 208 494,31	-1 677 361,58	-468 867,27	134 415,75	6 196 594,81
PAF2	-13 593,60	14 565,60	972,00	-5 090,00	-4 118,00	-7 065,60	5 042,60	-2 023,00	-6 014,60	-8 037,60	0,00	-12 155,60
Port	-166 243,17	168 533,71	2 290,54	-4 134,64	-1 844,10	-7 688,82	9 854,62	2 165,80	31 436,10	33 601,90	0,00	31 757,80
Tour	-312 212,40	294 696,00	-17 516,40	17 021,44	-494,96	-3 666,00	11 676,13	8 010,13	30 501,02	38 511,15	0,00	38 016,19
Marq	-5 266,71	5 029,16	-237,55	630,41	392,86	-15 033,01	14 640,88	-392,13	0,94	-391,19	0,00	1,67
Card	-13 688,97	32 656,30	18 967,33	459,74	19 427,07	-19 330,19	18 453,29	-876,90	-18 453,29	-19 330,19	0,00	96,88
Mani	0,00	0,00	0,00	22 507,05	22 507,05	0,00	0,00	0,00	3 623,85	3 623,85	0,00	26 130,90
Stat*	-164 384,06	171 412,75	7 028,69	-6 169,49	859,20	-5 469,87	3 389,95	-2 079,92	44 698,95	42 619,03	0,00	43 478,23
Spanc	-131 234,16	99 764,86	-31 469,30	-1 086,51	-32 555,81	0,00	64,00	64,00	19 785,50	19 849,50	0,00	-12 706,31
Gema	-113 756,68	150 000,00	36 243,32	0,00	36 243,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 243,32
TAD	-4 503,32	4 503,48	0,16	0,00	0,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,16
Total	-18 187 762,23	19 174 719,15	986 956,92	5 584 506,20	6 571 463,12	-2 001 648,59	3 215 010,88	1 213 362,29	-1 571 783,11	-358 420,82	134 415,75	6 347 458,05
ER	-468 875,56	649 509,54	180 633,98	0,00	180 633,98	-76 401,00	106 404,92	30 003,92	0,00	30 003,92		210 637,90
EDSP	-143 911,77	629 821,50	485 909,73	48 764,05	534 673,78	-221 636,13	415 994,30	194 358,17	158 285,17	352 643,34	158 285,17	887 317,12
AR	-139 004,44	434 909,95	295 905,51	0,00	295 905,51	-215 341,41	95 198,50	-120 142,91	0,00	-120 142,91	0,00	175 762,60
ADSP	-182 351,44	696 895,25	514 543,81	0,00	514 543,81	-462 482,90	306 747,75	-155 735,15	0,00	-155 735,15	0,00	358 808,66
Total	-19 121 905,44	21 585 855,39	2 463 949,95	5 633 270,25	8 097 220,20	-2 977 510,03	4 139 356,35	1 161 846,32	-1 413 497,94	-251 651,62	292 700,92	7 979 984,33

## Annexe n°2 : Bilan 2018 schéma de mutualisation

Le présent document dresse le bilan 2018 de la mise en œuvre du schéma de mutualisation. Pour cette quatrième année de mise en œuvre, le conseil communautaire avait listé 3 chantiers.

### 1. Poursuite de la mutualisation des achats

Ce comité a été mis en place le 17 juin 2015. Son programme de travail en 2018 portait sur :

- la maintenance et la sécurité informatique,
- le logiciel traitement des saisines de l'administration par voie électronique,
- la formation plate-forme pour les marchés publics du conseil départemental,
- le contrôle périodique des installations électriques,
- la location et la maintenance des photocopieurs,
- le contrôle périodique des extincteurs,
- la mise en œuvre de formation commune pour les CACES et l'AIPR,
- la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les cantines, accueils de loisirs et crèches,
- le matériel de peinture pour la signalisation horizontale,
- l'achat ou location d'une mini-pelle,
- l'achat de sel de déneigement,
- l'achat de chaises et tables.

Ont été mis en œuvre les points suivants :

- *Formation Caces et Aipr (7 communes et la communauté intéressées).* La communauté de communes a recensé les besoins, sélectionné le prestataire. Les formations se sont déroulées au mois de juin 2018. Elles ont concerné 21 agents.

- *Location et maintenance des photocopieurs (8 communes et la communauté intéressées).* Une consultation groupée a été organisée par la communauté de communes. 3 des 5 entreprises consultées ont répondu. Le gain pour les 6 communes, calculé sur une période de 21 trimestres (correspond à une période de contrat de location) est estimé à 71 234 euros HT.

- *Formation plate-forme des marchés publics (12 communes et la communauté intéressées)* : la communauté de communes a demandé un devis au prestataire. Le retour vers les communes devait être réalisé avant fin juin 2018. Entre temps, les services du département ont organisé une formation le 13 décembre 2018 pour les utilisateurs de la plateforme.

- *Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les cantines, accueils de loisirs et crèches (5 communes, 2 syndicats et la communauté de communes intéressés)* : Accord-cadre à bon de commandes avec minimum et maximum, conclu pour une période initiale d'un an du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans pouvoir excéder le 31 août 2022. 8 lots attribués pour une économie annuelle estimée à 20 103 euros HT.

- *Achat de sel pour le déneigement*. Les communes ayant bénéficié de l'achat groupé en 2015 ont été contactées. Aucun besoin n'a été remonté.

Les autres thèmes n'ont pu être traités faute de temps. Il est proposé de les mettre en œuvre en 2019. En 2019, les thématiques suivantes seront traitées :

- la maintenance et la sécurité informatique,
- le contrôle périodique des installations électriques,
- la réfection lourde et restructuration de chaussées et trottoirs,
- l'achat de gaz en cuve,
- l'achat de prestations d'élagage,
- la réalisation de formation regroupée dans les domaines suivants ; la conduite à conduire en cas d'urgence pour le personnel des écoles et la démarche zéro phyto,
- l'achat ou location d'une pelle à roue pour entretenir les fossés,
- l'achat de sel de déneigement,
- l'achat de matériel pour réaliser des découpes dans les accotements permettant l'évacuation des eaux,
- l'achat de plateformes mobiles pour conteneurs,
- recenser les communes intéressées par l'achat d'une balayeuse aspiratrice « inter-villages ».

Il est proposé par ailleurs de préparer un recensement auprès des communes sur les besoins à trois ans de leur service technique pour évaluer les collaborations potentielles avec les services techniques intercommunaux.

Il est rappelé que l'ATD travaille sur la mise en œuvre d'un accord- cadre à marchés subséquents pour la réalisation d'études de type schémas directeurs d'eau, d'assainissement et/ou de défense extérieure contre l'incendie. Cet accord- cadre sera mis à disposition des communes pour avoir recours à un prestataire.

## **2. Organisation d'un groupe d'échange sur les bonnes pratiques d'achat**

Afin de favoriser le partage d'information, il est proposé de créer en 2019 avec les communes volontaires un groupe d'échange via messagerie internet afin de partager les informations sur les besoins à venir et les fournisseurs utilisés ou encore les prix obtenus.

L'animation de ce groupe de travail d'échange sera assurée par les services de la Communauté de Communes.

## **3. Mise à l'étude de la création de services communs fonctionnels avec la Communauté d'Agglomération de Carcassonne.**

Le programme de travail portera sur la communication et l'informatique.



## **Partie 9 : Tourisme**



# **Rapport d'activité 2018 service tourisme**



## 1 les missions de l'Office de Tourisme

L'Office participe à l'élaboration de la politique touristique locale.

Il est aussi chargé par la communauté de communes de :

**L'accueil et l'information** des visiteurs et de la population locale, sur place ou à distance : par téléphone, courrier postal ou courriels ;

- avec une mise à jour régulière de ses bases documentaires,
- avec des horaires d'ouverture adaptés et optimisés en fonction de la saisonnalité,
- avec la tenue des bilans et statistiques de fréquentation

**La promotion touristique du territoire intercommunal**

- par l'organisation ou la participation à des manifestations touristiques,
- par la participation à des salons,
- par les partenariats avec les différents professionnels du tourisme,
- par l'édition des documents de promotion et de valorisation du territoire, des points d'intérêt, des prestataires touristiques,

**La commercialisation** de produits et services liés à son fonctionnement :

- Visites guidées, séjours, accueil de tourisme d'affaires
- Gestion d'une boutique de souvenirs.

L'Office de Tourisme assure la promotion, l'animation et le développement de la route du Cassoulet de Castelnaudary.

## 2) Les chiffres clés 2018

L'Office est ouvert 305 jours par an, tous les jours en juillet, août et septembre.

- 32 329 visiteurs accueillis à l'Office à Castelnaudary, dont 78% français

Le Point d'information à Naurouze est ouvert du 15 juin au 15 septembre, tous les jours en juillet et août,

- 8 747 personnes y ont été renseignées

De façon générale, 60% des demandes concernent le patrimoine : Canal du Midi, Grand Bassin/écluses, seuil de Naurouze

Cyclistes en augmentation 10% des visiteurs accueillis

Camping caristes en augmentation 10% des visiteurs accueillis

L'été sur le Canal

1 493 bateaux se sont arrêtés à l'Office Fluvial entre avril et octobre pour 5 174 nuitées et 10 508 plaisanciers

L'hiver sur le Canal

L'Office Fluvial a accueilli 37 bateaux en hivernage dans le port, dont 21 habités par 40 personnes

### Entrées Moulin et Collégiale à Castelnaudary

L'Office de Tourisme ouvre la Collégiale et le Moulin du Cugarel à Castelnaudary à la visite du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août

1 435 entrées à la Collégiale

2 749 entrées au Moulin

Visites patrimoine et prestations vendues (visites ville, Naurouze, stages de cuisine cassoulet. Chiffre stable : 40 visites guidées. Tourisme d'affaires : 8 accueils d'entreprises.

### **3) Les éléments marquants de l'année**

Abbaye de Saint-Papoul : 11 898 entrées, soit 2000 visiteurs de plus qu'en 2017

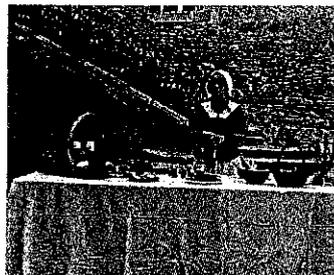
Une exposition pérenne sur le Cassoulet a été installée au Musée du Lauragais par la Ville de Castelnaudary, elle a reçu plus de 1 000 visiteurs, dont la moitié d'autois.

Depuis 2018, une collection d'œuvres du Fonds régional d'Art Contemporain y est exposée, renouvelée chaque année.

En juin, impression du premier Guide du Routard du Pays Lauragais (financé et édité par le PETR du Pays Lauragais, avec la collaboration technique et financière des Offices de Tourisme)

Pour l'édition 2018 des Apéros de l'été à l'Office, nous avons invité Laurence Combes d'Aude Escapades à venir présenter son activité de canyoning, escalade...

Pour les Journées Européennes du Patrimoine, l'équipe a organisé une présentation costumée de la cuisine au 17 et 18<sup>ème</sup> siècle, dans la cour du château de Saint Papoul, animée par Sylvie Campech, archéologue culinaire. Toute l'équipe a accueilli les visiteurs en costume d'époque.



L'équipe a participé à l'organisation du 2<sup>ème</sup> Canalathlon en septembre à Castelnaudary, organisé par le Pays Lauragais.

Pour 100 équipes de 4 personnes, départ de la base nautique de la Ganguise, arrivée sur le Grand Bassin à Castelnaudary.

#### **VIDEOS**

L'équipe a collaboré (figuration). à la réalisation de 2 vidéos par l'ADT, sur le thème du cassoulet, et du cyclisme sur le canal. Vidéos visibles sur [audetourisme.com](http://audetourisme.com).

#### **WEB**

Réalisation du site web de la capitainerie.

Nouveau service pour les hébergeurs : ils peuvent afficher leurs disponibilités sur le site et sur la borne de l'Office.

## CLASSEMENT, LABELS...

Classement en première catégorie de l'Office obtenu en août 2018.

Accueil Vélo attribué à 8 nouveaux prestataires

L'équipe s'est engagée en septembre 2018 au travail de renouvellement de la marque Qualité Tourisme, avec l'aide du bureau d'études Eatourisme.

Juillet 2019



## **Partie 10 : Aménagement de l'espace**



# **Rapport d'activité 2018 Aménagement de l'espace**

Juillet 2019



## **Renforcer l'attractivité du territoire**

Le territoire intercommunal est appelé à connaître un développement démographique significatif dans les 20 prochaines années : 6 000 habitants supplémentaires attendus à l'échelle des 43 communes. Le projet intercommunal 2015-2020 prévoit de créer les outils nécessaires pour accueillir cette nouvelle population tout en maintenant la qualité de vie atout incontestable de notre territoire. La qualité de vie est évidemment une notion subjective propre à chacun mais qui dépend en grande partie du contexte dans lequel nous évoluons. La situation économique mais aussi la présence de commerces et de services, les relations de voisinage, le cadre de vie sont autant d'éléments qui composent l'attractivité du territoire. La communauté de communes bénéficie de ce point de vue de solides atouts : une ville centre fortement équipée, une situation géographique à proximité de Toulouse à exploiter, un cadre urbain et naturel riche en patrimoine, une population relativement jeune (25 % de la population a moins de 20 ans),

Au vu des éléments de diagnostic, la stratégie retenue dans le projet intercommunal 2015-2020 vise à établir une stratégie autour de 3 domaines d'intervention :

- la planification en lien avec le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) du Pays Lauragais ;
- la prise en compte du développement durable ;
- le déploiement du très haut débit.

### **1) La planification en lien avec le PETR du Pays Lauragais**

Le Scot, Schéma de Cohérence Territoriale est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale qui établit une vision prospective du territoire sur une vingtaine d'années. Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.

Approuvé en février 2013, le Scot du Pays Lauragais doit aujourd'hui être révisé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 afin de répondre aux nouvelles attentes législatives et aux évolutions des périmètres intercommunaux. La procédure de révision a été engagée en février 2015 par le PETR

#### Les chiffres à retenir

Le SCOT Lauragais concerne 166 communes. Il prévoit sur la période 2012-2030 l'accueil de 39000 habitants supplémentaires, la création de 14280 emplois et la production de 20685 logements.

Sur le territoire de la communauté de communes la ratio habitants pour un emploi est de 2,7.

## 2) La prise en compte du développement durable

Penser globalement et agir sur les territoires : le développement durable interroge l'ensemble des acteurs de terrain et notamment les collectivités territoriales et leurs groupements par les défis à relever :

- Les défis environnementaux : la disponibilité et la qualité de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité, la consommation de foncier, l'anticipation face à la diminution des énergies fossiles, la lutte contre l'effet de serre, la gestion des déchets...
- Les défis économiques : le passage d'une économie du « plus » à une économie du « mieux », le lien croissant entre agriculture et alimentation des habitants du territoire, la diminution des moyens de l'action publique...
- Les défis sociaux : l'augmentation des situations de précarité, le vieillissement de la population, l'organisation de la mobilité, la prévention des risques naturels et technologiques...
- Les défis de la gouvernance : l'approche transversale des problématiques de développement, le travail partagé entre les élus et les autres acteurs du territoire, l'articulation entre les différentes échelles territoriales...

Plus localement, la communauté de communes est placée dans une zone d'enjeux environnementaux forte à l'échelle de l'InterScot de l'aire urbaine toulousaine qui dépasse son périmètre mais présente l'intérêt d'impulser une dynamique d'attractivité. Elle est porteuse par ailleurs d'initiatives publiques et privées intéressantes dans le domaine environnemental. La labellisation Territoire à Energie Positive et Croissance Verte en 2015 permet d'amplifier cette dynamique.

Elle ambitionne de devenir à l'horizon 2050 un territoire à énergie positive. Elle développe pour ce faire une action dans trois directions : le développement de production d'énergie renouvelable, la mise en œuvre d'économie d'énergie ou encore l'animation et le suivi des zones Natura 2000 présentes sur le territoire.

### Les chiffres à retenir

La facture énergétique du territoire est estimée à 70 millions d'euros par an pour une consommation annuelle estimée à 877 000 Mwh.

La production d'ENR représente 78 900 Mwh / an soit 9% du besoin.

Pour devenir un territoire à énergie positive, la consommation énergétique du territoire devra être réduite de 316 714 Mwh / an et la production d'ENR portée à 560 296 Mwh / an.

19 532 hectares classés en zone Natura 2000, soit 40% du territoire intercommunal.

462 000 euros attribués dans le cadre des mesures agroenvironnementales et climatiques aux exploitants agricoles situés sur la zone Natura 2000 « colline de la Piège ».

## 3) Le déploiement du très haut débit

Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de l'Aude prévoit le déploiement du THD en 2 phases pour un investissement prévisionnel de 279 M€. La maîtrise d'ouvrage de cet important projet a été confiée au Syaden. La première phase de 135 M€ se déroulera sur la période 2015-2021. Elle bénéficiera de cofinancements

importants de l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et les EPCI signataires. La seconde phase de 144 M€ est prévue à partir de 2022. Sa réalisation sera conditionnée à l'obtention de cofinancements.

Dans le cadre du projet intercommunal 2015-2020, il est prévu de déployer le réseau THD sur les communes concentrant les entreprises de plus de 20 salariés et les centres de formation mais aussi de favoriser l'accès aux offres satellites pour les habitants non couverts par des débits satisfaisants. 11 communes seront concernées. Cela représente un investissement de 14 millions d'euros financé à hauteur de 1.9 millions d'euros par la communauté de communes.

#### Les éléments marquants de 2018

Avril 2018 : Acquisition d'une parcelle foncière pour le projet de parc photovoltaïque de Saint Papoul.

Juillet 2018, démarrage des travaux de déploiement du réseau THD sur la communauté de communes.

Novembre 2018, approbation de la révision du SCOT du pays Lauragais par le PETR.

#### Les éléments budgétaires :

Montant de la participation au PETR du Lauragais en 2018: 80 481 euros.

Participation 2018 au Syaden au titre du financement du très haut débit. : 521 293 euros.

Le coût de l'animation Natura 2000 en 2018 est de 40 000 euros.



**Partie 11 : Eau et Assainissement**



# **Rapport d'activité 2018 service eau et assainissement**



## 1) Organisation et missions du service

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois est chargée de la production, de l'adduction et de la distribution d'eau potable, ainsi que de l'assainissement des eaux usées.

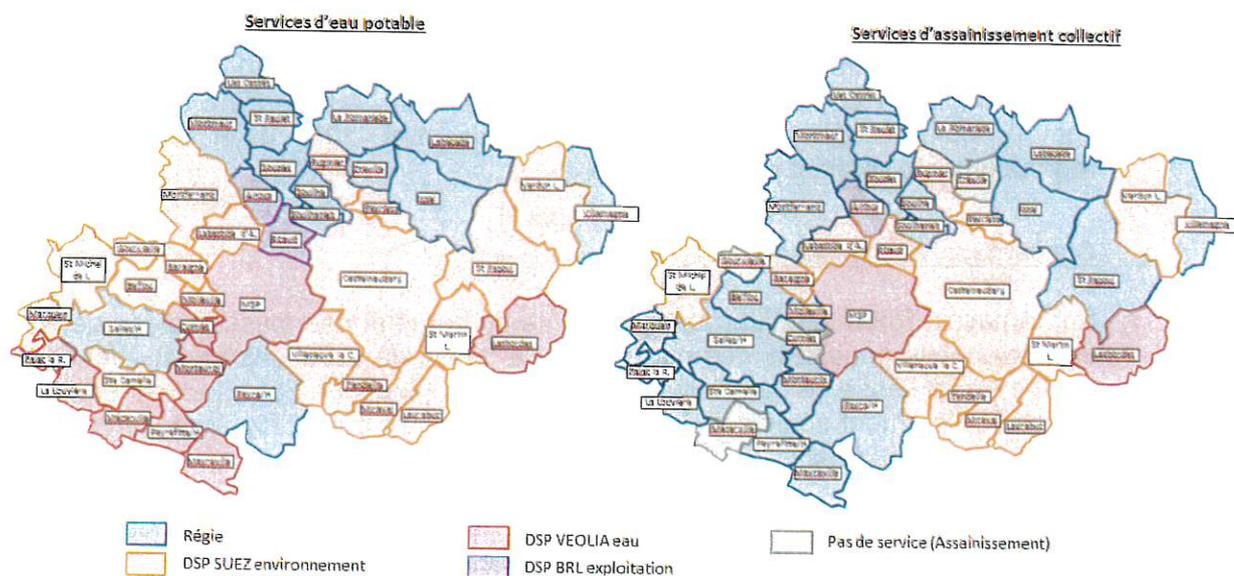
Concrètement, 24h/24h, elle produit et distribue une eau de qualité potable, c'est-à-dire destinée à la consommation humaine. Toujours 24h/24, elle traite les eaux usées pour que les rejets de qualité conforme à la réglementation puissent être acceptés par le milieu naturel. De plus, elle contrôle les installations d'assainissement non collectif pour viser l'amélioration et ainsi compléter l'assainissement en général pour les eaux usées des usages pour lesquels le raccordement à l'assainissement collectif n'est pas la solution la plus pertinente sur le plan technique et économique.

Cinq sources produisent de l'eau potable, dont quatre sont situées dans la Montagne Noire et une à proximité de Belpech.

26 000 habitants sont concernés. Le périmètre de l'intercommunalité est inclus intégralement en ZRR. Par sa proximité géographique immédiate avec l'aire urbaine Toulousaine et son tissu économique, ce territoire devrait accueillir dans les 20 prochaines années, 7000 habitants supplémentaires.

La communauté de communes est située à cheval sur 2 bassins hydrographiques (Adour Garonne et Rhône Méditerranée). Elle est couverte par 3 schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Hers mort, Hers Vif et Côtiers) conformes aux schémas de bassin des agences.

**Les services publics de l'eau potable concernent 43 communes contre 39 pour celui de l'assainissement collectif.** Il s'agit de services publics à caractère industriel et commercial répartis en 12 régies d'eau et 24 délégations pour 31 communes, et 23 régies d'assainissement et 16 délégations, dont les échéances s'étalent jusqu'en 2028.



**Le service public administratif de l'assainissement non collectif est quant à lui assuré directement par la communauté de commune pour les 43 communes.**

**L'état des lieux dressé lors du transfert de la compétence a permis de cibler six séries d'enjeux :**

1. Une connaissance patrimoniale formalisée des installations insuffisantes qui empêche de construire une programmation pluriannuelle fiable ;
2. Des problématiques identifiées sur certaines communes en matière de sécurité, conformité et performance ;
3. Une politique de renouvellement des réseaux d'eau potable insuffisante ;
4. Des extensions de réseaux pour accueillir les nouveaux habitants ;
5. Une structuration insuffisante des services gérés en régie qui ne permet d'assurer la continuité du service public ;
6. Des tarifs d'eau et d'assainissement sur certaines communes qui ne couvrent pas le coût du service.

**La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois s'est donnée comme objectifs :**

1. D'améliorer sa connaissance patrimoniale formalisée afin de construire une programmation pluriannuelle fiable ;
2. De rattraper des problématiques identifiées sur certaines communes en matière de sécurité, qualité de l'eau, conformité des systèmes d'assainissement et performance ;
3. De définir et mettre en œuvre une politique de renouvellement des réseaux d'eau potable insuffisante ;

Concernant les schémas directeurs d'eau et d'assainissement

Ceux en cours et programmés dans le cadre du présent contrat ont été priorisés sur la base de l'état actuel des connaissances, selon des logiques notamment de performances (Rendement de réseaux eau faibles, insuffisance ou non-conformité en assainissement), de problèmes identifiés sur la qualité de l'eau. Pour ceux futurs, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois s'est donnée également comme objectif, de réexaminer sa stratégie d'ici 2022 pour apprécier si des regroupements seraient plus opportuns.

Concernant l'assainissement

Sur le bassin Rhône Méditerranée, l'atteinte du bon état des masses d'eau de la région est compromis pour 22% des cours d'eau à cause de pollutions ponctuelles, pour 8% d'entre eux à cause de pollutions diffuses aux nutriments (le bassin versant du Fresquel est particulièrement soumis à ce type de pression), et pour 27% à cause de pollutions diffuses aux pesticides.

Les objectifs se concentrent en particulier sur la qualité biologique, physico-chimique et hydromorphologique des masses d'eau superficielles

Concernant le bassin versant du Fresquel, 28 de ses 31 masses d'eau sont en risque de non atteinte des objectifs environnementaux. Concernant le territoire communautaire, les rejets issus des traitements rejoignent des milieux récepteurs particulièrement suivis et sensibles comme le Tréboul situé dans la masse d'eau Tréboul/Fresquel.

De plus, deux systèmes d'assainissement sont non conformes et prioritaires (Souilhe et Villemagne) car font l'objet d'un blocage de l'urbanisation. 4 système d'assainissement (Labastide d'Anjou, Montferrand, Soupex et Souilhanel) sont soit épisodiquement non conformes, suspectées de l'être ou en limites de capacité et font l'objet de contraintes à l'urbanisation qui ne peuvent être levées le cas échéant qu'après consultation de la DDTM.

#### Concernant l'eau potable,

Du point de vue de la ressource en eau potable, le territoire est alimenté par 25 ressources, dont 4 captages sont gérés directement par la communauté de communes et les autres appartiennent ou transitent via le Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire (SSOEMN).

Ce système interconnecté alimente plus de 165 services de distribution d'eau potable répartis sur 2 communautés de communes, une communauté d'Agglomération, un syndicat mixte départemental dans l'Ariège, deux syndicats audois d'eau potable et 21 communes.

De plus, une zone de captage prioritaire est identifiée à Labécède Lauragais.

**L'équipe en charge des missions ci avant**, initialement composée de 2 agents dédiés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, a été renforcée d'un agent courant 2018, à suivre d'un autre en 2019. L'équipe bénéficie des appuis et supports des services techniques et administratifs de la communauté. Elle devra continuer à monter en compétence progressivement, s'étoffer et se structurer davantage d'une part pour augmenter son autonomie et d'autre part pour permettre le maintien de territoires en mode de gestion régie sous une forme juridiquement stabilisée.

## **2) Les chiffres clefs 2018**

**Territoire intercommunal rural : 26 000 habitants sur 43 communes classées en ZRR, dont 25 sur bassin AERMC et 18 sur bassin AEAG**

### **43 Services publics d'eau - 14 900 abonnés pour 26 000 habitants**

- 12 services en régie pour 2 300 abonnés et 31 services en Dsp pour 12 600 abonnés
- 4 ressources propres/3 usines, 45 réservoirs avec 15 000 m<sup>3</sup> de réserve, 16 surpresseurs et 800 km de réseau
- Des volumes facturés de près de 1 600 000 m<sup>3</sup> dont :
  - o 200 000 m<sup>3</sup> pour les régies
  - o 1 400 000 m<sup>3</sup> pour les DSP
- Des rendements de réseaux de distribution pour ceux calculés et cohérents allant de 30 % à 95% avec une moyenne sur les valeurs à 80%
- Des prix sur 120 m<sup>3</sup> de :
  - o 1,78 €TTC/m<sup>3</sup> à 4,27 €TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2018
  - o 1,76 €TTC/m<sup>3</sup> à 4,40 €TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2019
  - o Une eau distribuée 100% conforme aux limites de qualité eau potable sauf pour 1 service, suivi des actions correctives adhoc.
- Des indices de connaissance et de gestion patrimoniale supérieures à 75 points sur 120 points maxi pour 31 connus pour les DSP et seulement 2 connus pour les régies (établis lors de schémas)

### **39 Services publics d'assainissement collectif – 11 100 abonnés pour 19 500 habitants**

- 23 services en régie pour 2 100 abonnés et 16 services en Dsp pour 9 000 abonnés

- 43 unités d'épuration (20 roselières, 13 Boues Activées, 3 lagunes, 7 fosses et autres) pour 65 000 EH de capacité épuratoire, 30 postes de relevage et 180 km de réseau
- Des rejets de station conformes à 100% sauf pour 3 services en régie et 1 en DSP ; 5 systèmes d'assainissement non conformes
- Des volumes facturés de près de 1 000 000 m<sup>3</sup> dont :
  - o 100 000 m<sup>3</sup> pour les régies
  - o 900 000 m<sup>3</sup> pour les DSP
- Des prix sur 120 m<sup>3</sup> de :
  - o 1,25 €TTC/m<sup>3</sup> à 3,41 tt €TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2018
  - o 1,24 €TTC/m<sup>3</sup> à 3,48, tt €TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Des indices de connaissance et de gestion patrimoniale supérieurs à 30 sur 120 points maxi pour seulement 4 des services en DSP, très faible pour les rares connus en régies

### **43 services publics d'assainissement non collectif – 3 400 installations d'assainissement non collectifs pour 6 500 habitants**

Pour les installations anciennes ou déjà existantes, un diagnostic de bon fonctionnement et de bon entretien est effectué tous les 10 ans. Ce diagnostic est également obligatoire dans le cadre d'une vente immobilière. Des campagnes peuvent également être priorisés lorsque des zonages d'assainissement sont imminents. Ont été réalisés :

- 40 contrôles de conception (FO1)
- 43 contrôles de réalisation (FO2)
- 75 contrôles de l'existant (FO3)
- 10 demandes d'aides financières (les dernières en cours)

Au global, près de 2 800 installations ont été contrôlées depuis 2012 avec près de 50% de non conformités à l'arrêté du 27 avril 2012.

### **3) Les éléments marquants de l'année**

L'année 2018 a été marquée par la prise de compétence de l'eau potable et de l'assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en complément de l'assainissement non collectif, déjà sous compétence intercommunale CCCLA depuis 2012. Quant au service de eaux pluviales urbaines, inclus à l'assainissement lors du 1<sup>er</sup> semestre 2018, il a été confirmé sous compétence communale dès le second semestre.

Cette prise de compétence, préparée par une étude avec l'aide d'Espelia et de l'ATD 11 dès 2016 et validé en conseil communautaire de juillet 2017, s'est traduite par le développement d'actions, en co-construction avec les acteurs locaux des 43 communes et partenaires mobilisés, soit aux travers de réunions de travail, de commissions thématiques, de conseils des maires et précédents ceux communautaires, ou en appui direct aux communes concernées.

### **Les actions d'anticipation**

- Mise à disposition du patrimoine et constructions budgétaires
- Mise en place de convention de gestion avec chaque commune
- Organisation des services et définition d'une stratégie intercommunale, en lien avec les modes de gestion Régie/délégation
- Elaboration d'un plan pluriannuel d'investissement 2018/2022 en lien avec la préparation de l'accord cadre 2019/2021 avec l'agence de l'eau RMC pour plus de 2M€ d'aides et les contrats de progrès 2019 et suivants avec l'agence Adour Garonne
- Développement d'outils et méthodes : guides aux communes et guides spécifiques aux régies

- Préparation et suivi de marchés pour améliorer et homogénéiser la commande publique avec des prestataires qualifiés pour la maîtrise d'œuvre, la facturation, le service d'astreinte, les travaux et l'entretien d'exploitation courante, notamment pour l'entretien des réservoirs et la sécurisation des personnels y intervenant
- Relations avec les partenaires institutionnels (ARS, DDTM), techniques (ATD, SATESE) et financiers (AE, CD 11), délégataires et entreprises de travaux, autres collectivités prenantes (SSO) et/ou pour partage d'expériences (CAC, PLM)
- Prospective financière et anticipation harmonisation des tarifs

**Les actions opérationnelles, avec le concours des élus et agents de proximité**

- Etat des lieux et apprentissage des services
- Exploitation des services en régie avec l'aide du SATESE pour l'assainissement et prestations pour l'eau et l'assainissement en cas d'insuffisance de moyens en régie
- Suivi des délégataires et entreprises de travaux et services, fournisseurs
- Suivi des études et travaux issus des projets en cours avant le transfert et ceux prévus en 2018, avec l'aide de CETUR et des BE et de l'ATD pour les schémas directeurs
- Gestion des abonnés
- Gestion de la facturation aux abonnés
- Instruction des autorisations d'urbanismes

**L'année 2018 a également été marquée par des sinistres suites aux orages de juillet 2018, avec des impacts significatifs notamment sur les unités de traitement des eaux usées de Salles sur l'Hers, Fajac la Relenque.**

**4) Perspective pour l'année suivante**

**L'année 2019 permettra la montée en puissance de l'organisation du service, tout en assurant les missions récurrentes et nécessaires à la continuité de service, en poursuivant l'apprentissage, l'intégration d'un agent administratif supplémentaire, la poursuite des actions listées ci avant auxquelles s'ajouteront pour préparer les horizons 2020 à 2028 :**

- Le rattrapage et la mise à niveau de problématiques identifiées comme prioritaires sur certaines communes à commencer par celles relatives à la sécurité des personnels intervenant sur les ouvrages, la qualité de l'eau, ou la conformité des systèmes d'assainissement et performance
- La définition et la programmation d'une politique de renouvellement des réseaux d'eau potable suffisante
- L'élaboration de règlements de services
- L'élaboration et le suivi de marchés complémentaires, notamment pour les travaux et entretien courant dont la gestion des fuites, débordement et réparation
- La mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement avec la recherche d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre renforcée pour aider au montage des demandes d'aides financières liées et suivre les opérations
- L'anticipation de l'échéance 2020
  - o Pour regrouper les contrats au fur et à mesure de leurs échéances et tenant compte de celle du contrat pivot à Castelnaudary
  - o Pour amorcer la structuration d'une régie intercommunale
  - o Pour réenvisager envisager le mode de facturation, de façon externalisée ou non, en lien avec les communes

Concernant l'assainissement, une attention particulière devra être portée pour les dossiers suivants à enjeux et aides potentielles :

- La réhabilitation de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement des eaux usées de Laurabuc en lien possible avec le système d'assainissement de la commune de Mireval limitrophe
- La réhabilitation de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement des eaux usées de Mireval en lien possible avec le système d'assainissement de la commune de Laurabuc limitrophe
- La réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées de Villemagne, éventuellement sa station, selon le schéma directeur en cours,
- La réhabilitation la station d'épuration de Souilhe, et éventuellement les réseaux d'assainissement des eaux usées selon le schéma directeur à programmer,

Concernant l'eau, une attention particulière devra être portée pour les dossiers suivants à enjeux :

- Le projet de départementalisation de la production d'eau
- Les CVM à la Pomarède
- Le suivi et le devenir du captage prioritaire de Labécède
- Les conventions de servitude de passage en terrain privé